



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 11 JUIN 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	27/05/2021

Secrétaire de séance : Gérard Chassagnat

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2021

9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Rencontre avec les candidats aux élections départementales

Présence des candidats aux élections départementales, Maryline Lherm et Paul Salvador, qui nous ont exposé leur programme.

3) Compte rendu des commissions communales
3.1 Commission voirie

- Ancien chemin de Monclar : des petites réparations de voirie ont été effectuées.
- Chemin du cours : travaux préparatoires (curage de fossé, saignées, reprise entrées de champs) réalisés par l'entreprise Serge Aimé avant les travaux de voirie qui seront réalisés par les agents de la communauté d'agglomération.
- Chemin du Pech : Reprise sur 200m. Travaux réalisés par les agents de la communauté d'agglomération.
- L'entreprise Signalisation Occitane est intervenue dans le village pour la reprise des peintures des emplacements de stationnement sous la place de l'église. 6 nouveaux emplacements de stationnement rue côte de la barrière ont été créés ainsi que le marquage de 18 emplacements (11 places supplémentaires) rue de l'ancien relais de poste et un arrêt minute rue du château.
- Réception des panneaux de signalisation commandés à l'entreprise Girod : 2 panneaux « extinction de l'éclairage public » posés aux deux entrées de la commune, remplacement du panneau « point de vue » au carrefour de Mespel, 2 panneaux « balise d'obstacle » posés au niveau de l'arbre coupé dans le virage sur la route de la Bessède. Ces panneaux sont (seront) mis en place par les agents de la communauté d'agglomération.
- Le prochain travail de la commission est l'inventaire des chemins de la commune afin de réaliser un classement.

3.2 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- La journée participative du 29 mai 2021 a réuni habitants et chasseurs. En ce qui concerne le sentier pédagogique, il y a eu création de passerelles pour enjamber les fossés, nettoyage de la partie située entre le cimetière et la maison de M. Brualla. Une autre équipe s'est consacrée au nettoyage du village.
- Mark Helland a broyé tous les branchages situés dans la zone de déchets verts grâce au broyeur prêté par la communauté d'agglomération. Prévoir une autre opération au mois de novembre.
- Le réaménagement de l'aire de repos est toujours en réflexion.

4) Décision modificative

L'affectation du résultat voté au conseil municipal du 19 mars avait au préalable été validé par la trésorerie et était rédigé et voté comme suit

Pour 2020, le résultat d'investissement est négatif et s'élève à	-7.658,68€
Si on ajoute les restes à réaliser en recette	15.800,00€
Si on enlève les restes à réaliser en dépense	12.641,06€
Donc le besoin de financement pour 2020 est de	-4.499,74€
Pour 2020, le résultat de fonctionnement est positif et s'élève à	98.143,06€
D'où l'affectation suivante, validée par la trésorerie :	
Couverture du besoin en financement, compte 1068 recettes	4.499,74€
Excédent de fonctionnement (98.143,06€-4.499,74€)	93.643,32€

Par mail du 05/05/2021, la trésorerie nous informe qu'il y a une erreur et que nous n'avons pas pris en compte le déficit d'investissement de -7.658,68€ en dépenses et nous demande de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur.

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant (€)
D	F	67	678		Charges exceptionnelles	-7 658.68
D	F	23			Virement à la section d'investissement	7 658.68
D	I	001		OPFI	Dépenses	7 658.68
Total						7 658.68

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant (€)
R	I	21		OPFI	Virement à la section de fonctionnement	7 658.68
Total						7 658.68

5) Convention adhésion paiement en ligne

Un décret a rendu obligatoire, pour les communes, la mise à disposition d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers à compter du 01/01/2022. Le paiement en ligne ou sans contact est indispensable aujourd'hui. Il permet de limiter les contacts et favorise la distanciation physique rendue nécessaire par la crise sanitaire.

La DGFIP propose aux collectivités une application de paiement en ligne appelée PAYFIP qui permet aux usagers de payer leur créance en ligne soit par virement soit par carte bancaire.

Cette application PAYFIP sera accessible directement par la page de paiement de la DGFIP, à charge pour la collectivité de faire apparaître, sur les titres, tous les renseignements indispensables au paiement.

Cette évolution aura néanmoins un coût pour la commune :

- D'une part la mise à niveau du logiciel de facturation ;
- D'autre part, les frais bancaires liés au paiement par carte bancaire (commissionnement pour les paiements en carte bancaire 0,20% du montant de la transaction +0,05€ par opération, pour un montant inférieur ou égal à 20€ : 0,20% du montant de la transaction +0,03€ par opération).

6) Remplacement secrétaire

Suite à une promotion, Carole Deffore, secrétaire de mairie de la commune, occupera à temps complet à partir du 1^{er} décembre, le poste de secrétaire de mairie à de Castelnau de Montmiral. Nous devons donc lui trouver un remplaçant ou une remplaçante à compter du 1^{er} octobre 2021, ce qui laisse deux mois pour assurer le tuilage entre les deux personnes. Compte tenu de la longueur de la procédure de recrutement, la vacance de poste doit être notifiée, au Centre de Gestion du Tarn (CDG81), au plus tard le 18 juin 2021.

Deux délibérations sont à prendre :

- Une pour la période du 01/10/2021 au 30/11/2021, période de tuilage, pour accroissement temporaire d'activité ;
- Une à partir du 01/12/2021, pour création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^e classe, catégorie C, salaire suivant indice.

Le poste est un poste à temps partiel (11h/35h) et peut éventuellement être complété (24h/35h) sur la mairie de Castelnau de Montmiral.

7) Questions diverses

7.1 Ordures ménagères

Les points de propreté ne portent pas bien leur nom. En effet, toutes les aires de la commune sont souillées par des dépôts sauvages. Il est vrai qu'il est très facile pour les personnes peu scrupuleuses, étrangères à la commune, de s'arrêter et de laisser leur déchet au lieu de les amener à la déchetterie. Il faut, surtout, remercier les personnes roucanelles qui, régulièrement, font preuve de civisme et prennent les immondices des aires de propreté et les apportent, lors de leur déplacement personnel, à la déchetterie.

Mais il y a un autre problème, celui du tri. En effet, pour l'instant, dans les poubelles avec le couvercle jaune correspondant au recyclable, on ne peut jeter, en vrac, que les bouteilles ou flacons plastiques, les emballages métalliques (style canette), le papier, le carton et les briques alimentaires. Si le personnel, chargé de collecter les poubelles, voit une poubelle jaune souillée, c'est-à-dire avec un tuyau d'arrosage ou pot de yaourt ou autre objet ne pouvant pas être trié, tout le contenu de la poubelle partira aux déchets résiduels et ne sera donc pas trié. Il faut donc être vigilant à notre façon de trier.

Une réflexion (panneaux, caméra, déplacement des points de collecte, ...) est engagée afin d'essayer d'endiguer ce problème qui nous impacte tous, roucanelles et roucanels. D'autant que ces incivilités sont, le plus souvent, le fait de personnes étrangères à la commune.

7.2 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – service public

Suite aux délibérations 2020-023 du 15-12-2020 et 2021-001 du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) DU GAILLACOIS validant l'adhésion au Service Public DECI du syndicat des 8 communes suivantes :

Puybegon - Saint Urcisse - La Sauzière St Jean - Mézens - Loupiac - Brens - Montgaillard et Peyrole.

Ce qui porte à 49 le nombre de communes ayant transféré la compétence DECI Service Public au SMAEP DU GAILLACOIS

Les 41 communes déjà adhérentes (Alos – Amarens – Andillac - Beauvais sur Tescou – Bernac - Broze-Busque – Cadalen - Cahuzac sur Vère – Campagnac - Castelnau de Montmiral – Cestayrols – Couffouleux – Donnazac – Fayssac – Frausseilles – Grazac – Itzac - Labastide de Lévis - Labessière Candeil – Lagrave - Larroque – Lasgraïsses - Le Verdier – Montans – Montels -Montvalen – Noailles – Parisot – Rabastens – Rivières – Roquemaure - Saint Beauzile -Sainte Cécile du Cayrou - Sainte Croix - Saint Gauzens – Salvagnac – Senouillac -Tauriac -Técou et Vieux) ainsi que les 3 EPCI (CA2G - C2A et 3CS) doivent délibérer pour accepter ces 8 communes.

7.3 Borne électrique

Le programme France Relance lancé par l'Etat offre la possibilité, pour les communes avec la participation du Syndicat D'Energies du Tarn (SDET), d'installer une borne électrique en bénéficiant de subventions conséquentes. La commune répond à cet appel d'offre et attend de savoir si son dossier est accepté. Dans cet optique, la commune doit délibérer afin de transférer la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule (IRVE).

7.4 Elections Régionales et Départementales

Présentation des tours de garde pour les élections régionales et départementales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h. La mise en place s'effectuera le samedi 19 juin au matin.

7.5 Projets Contrat Relance et Transition Ecologique (CRTE)

Ce contrat intègre les anciens et nouveaux contrats + plan de relance : Contrat de ruralité, contrat de ville, contrat bourgs-centres, petites villes de demain, France services, Contrat de Transition Ecologique (CET), Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), etc...,

Il mobilise les outils financiers : Dotation Equipements Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) et associe les établissements publics et opérateurs : ADEME, CDC, CEREMA, ANAH, ANRU, Bpifrance...

La Région Occitanie et le Département du Tarn seront partenaires.

Les domaines concernés sont larges : développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilités, développement économique, emploi, agriculture, aménagement numérique...

Objectif : identifier les projets portés par l'Agglomération, les Communes et/ou les acteurs privés du territoire.

7.6 Lettres administrés

Deux courriers ont été reçus, un concernant la création de l'arrêt minute, l'autre la circulation dans le haut du village.

7.7 Repas communal

La date retenue est le 26 juin à partir de 19h.

Initialement prévu aux Abriols et pour des contraintes liées au COVID-19 (espace de 1 mètre entre chaque table nécessitant un emplacement très vaste), le conseil municipal décide d'installer les tables et les bancs prêtés gracieusement par l'association culture et fêtes roucanelles à la Pradelle.

7.8 Ancien chemin de Monclar

Le 25 mai 2021, le tribunal judiciaire d'Albi a rendu son jugement et dit que Monsieur Jean-Claude Lapeyre a acquis par l'effet de la prescription acquisitive trentenaire la partie du chemin rural traversant et longeant sa propriété dénommé « ancien chemin de Monclar ».

La commune ayant dépensé pratiquement 8.000,00€ décide de ne pas engager de frais supplémentaires et ne fera donc pas appel.